

Le Premier Ministre

Paris, le 16 MARS 2017

N°5917/SG

à

Mesdames et messieurs les ministres

Objet : Stratégie interministérielle de ressources humaines de l'Etat pour 2017-2019.

Renforcer la qualité de la gestion des ressources humaines de l'Etat est un enjeu majeur pour la modernisation de l'action publique et l'efficacité de l'Etat. Une première étape a été franchie avec la publication du décret n° 2016-1804 du 22 décembre 2016 relatif à la direction générale de l'administration et de la fonction publique et à la politique de ressources humaines dans la fonction publique qui confie à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) le rôle de « DRH de l'Etat » et consacre le rôle et les attributions, dans chaque ministère, du responsable ministériel des ressources humaines.

Il est également nécessaire que l'Etat se dote d'une stratégie pluriannuelle en matière de gestion des ressources humaines. Il relève, en effet, de sa responsabilité d'employeur de développer une organisation des ressources humaines forte et assise sur une réflexion prospective.

Elaborée par le ministère de la fonction publique qui y a associé l'ensemble des ministères et enrichie des échanges avec les partenaires sociaux, la stratégie interministérielle que vous trouverez ci-jointe fixe, pour la période 2017-2019, les priorités en matière d'évolution de la politique de ressources humaines au sein des administrations et établissements publics de l'Etat.

Parmi les objectifs poursuivis, l'affirmation, le renforcement et la traduction concrète des valeurs du service public et de la fonction publique sont essentiels car les citoyens exigent une fonction publique exemplaire, à l'image de la société qu'elle sert et irréprochable sur le plan déontologique.

La gestion des compétences des fonctionnaires est également l'un des axes les plus importants de cette stratégie. Elle suppose de moderniser les modalités de recrutement, de mettre en place une véritable formation tout au long de la vie, de promouvoir un accompagnement plus personnalisé des parcours professionnels, de concilier efficacité collective du service public et qualité de vie au travail des agents publics.

Les leviers à mobiliser pour atteindre ces objectifs nécessitent le renforcement du dialogue social, de l'écoute des aspirations des agents, du développement de nouvelles pratiques managériales ainsi que la simplification de la gestion des agents.

Je demande à chacun d'entre vous de mettre en œuvre cette stratégie et de préparer la stratégie des ressources humaines de votre ministère, qui devra décliner cette stratégie et ses grandes orientations interministérielles en complément de vos problématiques sectorielles. La stratégie interministérielle de ressources humaines donnera également lieu à une mise en œuvre dans chaque région, en l'adaptant aux spécificités et aux enjeux de chaque territoire.

Je sais que nous partageons la conviction que les agents publics représentent une force, une richesse, un repère pour notre modèle social et que la politique de ressources humaines est aujourd'hui un levier essentiel pour poursuivre la modernisation de notre Etat. Votre implication personnelle et la vigilance collective sur ces enjeux sont les conditions de réussite de cette stratégie.



Bernard CAZENEUVE